

Membre honoraire

Kemp Ward a été proclamé membre à vie de l'AVVC par le comité administratif pour son implication au fil des ans au monde du vol à voile. Il fêtera, au mois de juillet prochain, ses 30 ans d'implication dans le monde du vol à voile. Dorénavant, il n'aura qu'à payer sa cotisation à l'ACVV (à moins que l'ACVV suive notre exemple). Merci beaucoup Kemp.

Lettre de Kemp en réponse à notre initiative:

Cher Sylvain et membres de l'AVVC,

L'adhésion à vie que vous m'avez accordé a une signification spéciale pour moi, et j'attache une grande valeur à cet honneur. Je suis fier d'être membre de l'AVVC et d'avoir participé au cours de ces années dans ses activités.

Back in 1970, a few of us from Sherbrooke flew with Champlain at St-Jean when we were restarting Appalachien. At that time, Champlain was operating with a 2-22, CF-PFB, and a tow plane. I don't recall the type. Doug McCormick owned the aircraft and Jim Gillanders and Brian Baldry instructed. A backstrom flying plane was test flown there (built by Lee Gilbert, an old school cum from Chateauguay). Jim would take off in the back seat of the 2-22, window open, slapping the side of the glider to encourage it to go faster. Later Doug sold out and took up sailing, I believe. Earlier, there was at Gramby briefly an operation using a Tiger Moth, perhaps the first Champlain club.

AVVC members have always been adventuresome, and when I first joined at Roxton Falls in 1984 after Mississquoi Soaring Association faldered in disarray. I was able to complete a silver badge with a five-hour flight to Valcourt on a windy day in C-GUMY, my homebuilt Pioneer II. Pierre and André Pepin, Claude Tanguay and Michel Rochette were some of the most active pilots at that time. Even then, André would make low passes in his Jantar C-GUJG. We all learned not to outland the Lark because it took hours of hard work to return it to the airstrip. Other members included Robert Labrosse, Richard Poissand, Serge Morin who became a French instructor of note and the two Poul Dorion, jr and sr, the eldew who had several gliding adventures including a parachute jump from a damaged Duster.

Le 13 juillet marquera le 30^{ième} anniversaire de mon début en vol à voile à Hawkesbury. C'est une période relativement courte mais j'ai eu un départ tardif. Avec votre encouragement et support, il y aura des années de plus.

Merci à tous. Kemp

Sac Champlain

L'AVVC a fait faire de superbes sacs de pilote avec notre logo. Ces sacs ne coûtent que 20\$ l'unité' alors dépêchez-vous pour vous en procurer un au près de Sylvain Bourque. Il y a aussi différents chandails et des shorts avec le logo de l'AVVC qu'on peut obtenir au près de Réjean Dallaire.

Entrées au carnet de vol de pilote

Il y a une mauvaise compréhension de l'indication "P2" dans le carnet de vol du pilote. Sachez que le seul temps où vous pouvez indiquer du temps sous l'inscription "P2" est lorsque vous volez avec un instructeur et que l'instructeur indique ses vols sous l'inscription "instr". Deux pilotes qui volent ensemble doivent indiquer chacun 50% de la durée totale du vol dans la colonne "P1". Le programme de facturation a été modifié cette année pour suivre ce règlement aérien. Le seul cas où deux pilotes volant ensemble peuvent indiquer respectivement "P1" et "P2" à leur carnet de vol est lorsque le manuel de l'appareil indique qu'il est nécessaire de piloter l'appareil à deux pilotes (ex: 747) ce qui n'est pas le cas avec tous les types de planeur. Veuillez aussi noter que le seul cas où un pilote peut utiliser cette règle du 50%, est lorsqu'il est **pilote de planeur solo sur l'appareil utilisé**. Un élève pilote ou un pilote licencié de planeur qui n'est pas encore solo sur l'appareil utilisé doit absolument voler avec un instructeur pour pouvoir "loguer". Donc, ce pilote en apprentissage pourra indiquer le vol à son carnet de vol dans la colonne "P2". Évidemment, l'instructeur en question doit être autorisé à donner de l'instruction sur cet appareil en particulier.

Facturation

Il y a un nouveau code de facturation sur la feuille de vol. Il s'agit du code "2" qui vous donne la possibilité de charger les coûts d'un vol moitié - moitié entre un instructeur et son élève (après un commun accord) et de comptabiliser les heures respectivement en "Instr" et "P2". Selon la situation expliquée précédemment, l'inscription du code « D » fera en sorte que les frais de vols seront chargés moitié-moitié entre les deux pilotes de planeurs solo sur l'appareil utilisé. De la même manière, les heures de vols seront comptabilisées à 50% du temps total sous l'inscription « P1 » pour chacun des deux pilotes dont il est question.

Comme par le passé, une altitude de remorquage non indiquée sur la feuille de vol sera indiquée par défaut à 3 000' AGL. Depuis cette année, si vous effectuez un vol qui n'est pas indiqué sur la feuille de vol et que vous oubliez d'en faire l'inscription avant de quitter les lieux, des frais de recherche de 10\$ vous seront chargés en plus des frais de vols normaux. Prenez note que les pilotes remorqueurs inscrivent toutes les informations sur chacun des vols afin de nous aider à retrouver les membres négligeant. Il y a déjà un vol non inscrit qu'il nous a été impossible de retracer et qui a été effectué lors du lundi de Pâques (13 avril). Ce vol fut effectué avec le ZIQ (2-33) vers 14h00. Si quelqu'un croit être le pilote de ce vol « oublié », s'il vous plaît, nous en faire part dès que possible. Soyez donc tous vigilants et vérifiez les données concernant vos vols sur la feuille de vol dès que vous atterrissez.

Prenez aussi note que toutes les factures sont payables sur réception. De plus, il a été adopté lors de l'AGM de décembre 1997, qu'après un délai de deux semaines suivant l'émission d'une facture (au lieu de un mois auparavant), des frais d'intérêts de 2% par mois seront ajoutés à toutes les factures non payées.

IMAX - Everest - Acrobates du ciel

Il y aura une sortie de groupe organisée au IMAX du vieux port vendredi le 12 juin. La représentation débute à 18h00. Nous avons obtenu un tarif spécial de 11\$ par personne. Vous devez réserver votre place auprès de Kateri Charron au 796-1885 ou de Sylvain Bourque au 597-7070 (boîte vocale 9700) pour obtenir le tarif spécial. Après la représentation, nous pourrions tous aller manger ensemble au restaurant.

Cours de réanimation cardio respiratoire (RCR)

Afin d'améliorer notre sécurité au club, un cours de RCR est organisé pour le mercredi 17 juin à 19h00 chez CEGERCO à Boucherville. Le club défraiera les coûts de ce cours (vol d'initiation au prof). Le nombre de participants est limité à 10 personnes étant donné la formation pratique que vous devrez faire sur un mannequin (pas un "modèle" mais un mannequin inerte...). S'il y a plus de 10 personnes intéressées, un deuxième cours sera organisé le lundi 22 juin. Si vous avez déjà suivi un cours de la sorte, avisez Sylvain Bourque pour qu'il puisse faire une liste des personnes ressources en cas de besoin. Les intéressés à ce cours doivent réserver leur place auprès de Sylvain Bourque sur e-mail au <champlain@videotron.ca> ou par téléphone au 597-7070 (boîte vocale 9700). Sachez que selon le nouveau code civil, vous ne pouvez pas être poursuivi suite à l'assistance que vous avez apporté à quelqu'un en danger. Par contre, vous pouvez être poursuivi si vous ne portez pas d'assistance.

Tâches et responsables

Un tableau énumérant les menus travaux à effectuer sera bientôt affiché au club house. Alors, lorsque vous désirez faire votre part des tâches pour le club mais que vous ne savez pas quoi faire exactement, vous n'avez qu'à consulter ce tableau pour vous guider.

Vous trouverez en annexe un organigramme du comité de direction et des responsables. Les responsables sont alignés sous un directeur qui en est leur répondant lors des réunions du comité administratif. Toutes les tâches sont coordonnées par le directeur responsable.

Nous sommes à la recherche de quelques volontaires pour combler certaines tâches non comblées lors de la réunion spéciale du 2 mai dernier. Voici la description de ces tâches ou responsabilités :

Activités spéciales: Organise, au cours de la saison et surtout durant l'hiver, des activités non directement reliées au vol à voile (ex: sortie chez Imax, visite du terminal radar de Montréal...).

Entretien du terrain: S'assure que le terrain est en bon état et que les réparations nécessaires seront faites (par lui ou par quelqu'un d'autre). Parmi ces travaux, voici quelques exemples : boucher les trous de marmotte, couper les branches en bordure des fossés, garder visible les indicateurs de seuil de piste, s'assurer que le gazon n'est pas trop long sur la piste et les pistes de dégagement, etc.

Sorties: Coordonne la logistique des sorties du club (ex: Sorel, Lake Placid, St-Gabriel).

Piscine: Voit à ce que l'eau de la piscine ne devienne pas verte... Idéalement, cette personne doit être un utilisateur régulier de la piscine (résident des roulottes).

Entretien du Hangar: Voit à ce que notre hangar soit bien entretenu et en ordre.

Deux Parrains pour les 2-33: S'assurent que les 2-33 dont ils sont Parrains sont en bon état de vol et coordonne, avec le chef mécanicien, l'entretien à faire sur les appareils. S'assurent que l'aéronef a été ciré en juin et en septembre.

Club House: Coordonne la réfection et l'aménagement de notre club house.

Pour vous porter volontaire, communiquez avec le directeur responsable de la tâche à combler.

Ouverture - fermeture des opérations

Présentement, ce sont toujours les mêmes membres qui ouvrent et ferment le club, c'est à dire, généralement les instructeurs et les pilotes remorqueurs. Nous demandons à tous les membres de soit arriver tôt le matin (9h00) pour aider à démarrer les opérations (préparer la boîte de vol, dérouler et vérifier le câble de remorquage, sortir et nettoyer les aéronefs ... etc.) ou si vous ne pouvez pas arriver tôt, restez au moins jusqu'à la fin de la journée pour fermer le club (laver les bords d'attaque des aéronefs, ranger les planeurs, remplir les carnets de route, ranger le câble de remorquage, etc.). C'est le devoir de tous les membres de l'AVVC. Dans le milieu de la journée, pendant que vous attendez pour faire vos vols, vous pouvez faire l'entretien du gazon des aires de vol. Si vous devez partir avant la fin des opérations, essayer au moins de ranger, laver et mettre à jour le carnet de route des aéronefs n'étant plus utilisés. Les instructeurs et les pilotes remorqueurs font un travail énorme de façon bénévole, alors vous vous devez au moins de faire votre part en arrivant tôt ou en restant jusqu'à la fin des opérations.

Cirage des planeurs

Tous les planeurs et avions doivent être cirés le plus tôt possible en début de saison ainsi qu'en septembre. Cet investissement de temps et d'énergie est très important pour garder le fini de nos aéronefs en bon état. C'est la responsabilité du parrain de chaque aéronef de s'assurer que le cirage a été fait. Il y a, dans le hangar, de la cire "Turtle wax" ainsi qu'une polisseuse et des bonnets de polissage. Faites bien attention pour sélectionner le bon type de bonnet car il y a des bonnets de cirage (avec une pellicule de plastique à l'intérieur du bonnet vu que l'on doit les mouiller avant l'usage) et des bonnets de polissage. Si vous ne savez pas comment utiliser la polisseuse, ne vous gênez surtout pas pour demander des renseignements. Tous les membres qui utilisent les aéronefs de l'AVVC doivent faire leur part dans cette corvée.

Vitesse des autos des membres

Suite à un quasi accident entre une remorque de notre voisin (équipements agricoles) et un auto d'un de nos membres, survenu sur le chemin menant à notre hangar, nous vous demandons de réduire votre vitesse à 20 Km/h maximum dès que vous quittez le chemin public pour vous diriger vers le club. Ceci diminuera aussi la poussière soulevée par votre voiture. Soyez aussi plus vigilants lorsque vous arrivez vis à vis l'arrière du bâtiment de notre voisin.

Passagers

Suite à une recommandation de l'Association Canadienne de vol à voile au sujet de l'augmentation du nombre d'accidents survenus lors des vols effectués avec des passagers au Canada, nous augmentons les exigences pour le transport de passagers à L'AVVC. Ainsi, en plus d'avoir le minimum requis pour le transport de passager sur l'appareil utilisé et d'être autorisé à le faire, il faut aussi avoir fait plus de 20 vols en P1 dans les 12 derniers mois dont 3 vols sur l'appareil utilisé.

Accidents

Suite au Safety audit fait par notre agent de sécurité Kemp Ward, nous avons décidé que nous allions mettre à la boîte de vol et au club house une procédure suivre en cas d'accident. Nous prévoyons faire au cours de l'année une simulation d'accident pour essayer d'améliorer nos procédures d'urgence. Vous trouverez à l'intérieur des deux avions et des deux autos de piste, des mini trousse de premiers soins et deux trousse complètes à la boîte de vol et au club house.

Assurances

Suite à l'augmentation du nombre d'accidents survenus lors des vols effectués avec des passagers au Canada, notre compagnie d'assurance nous a imposé une augmentation de 100% sur notre prime concernant la responsabilité civile sur les appareils biplaces et une augmentation de 5% sur notre couverture matérielle. Cette augmentation nous coûte 4 000\$ de plus que l'an dernier et fait passer la prime d'assurance de nos 9 aéronefs de 10 183\$ à 12 838\$, soit une augmentation totale de 25%.

Instructeurs du jour

Les deux instructeurs qui sont mandatés pour donner de l'instruction pour une journée de vol ont priorité pour donner de l'instruction et pour effectuer des vols avec passager. Cette priorité leur est donnée vue leur don de disponibilité. Évitez de leur « voler des vols » et ayez la délicatesse d'avoir leur accord avant d'effectuer un vol avec un passager ou pour de l'instruction.

Cassettes vidéo sur le vol à voile

Nous avons acheté aux USA 3 cassettes vidéo sur les techniques du vol voyage, à savoir:

Cassette #1: Speed to fly (59 min.) + Thermals and thermaling (58 min.),

Cassette #2: Soaring weather (56 min.) + Navigation and maps - soaring physiology (1 hre)

Cassette #3: Landing out (45 min.) + Glider instrumentation (1h14).

Ces cassettes ont été filmées lors d'un séminaire sur le vol à voile aux USA. On y voit différents conférenciers spécialisés dans leur domaine nous parler du sujet traité. Le coût de location est de 5\$ par cassette et nous aidera à financer leur coût d'achat (300\$). Leur

visionnement est recommandé pour les pilotes qui veulent améliorer leur technique de vol à voile. Voir Sylvain Bourque pour en obtenir une copie.

Vols en semaine

Nous remarquons que la meilleure façon d'augmenter l'utilisation de nos actifs et de faire entrer plus d'argent dans nos coffres est d'inciter nos membres à voler en semaine. Raymond Guillotte (484-7842) est le responsable désigné pour ces activités de semaine. Communiquez avec lui pour être sur la liste d'appel ou inscrivez votre nom sur la feuille réservée à cet effet au babillard du club house. Nous avons déjà effectué presque 20% de nos vols en semaine !

Parachutes

Voici les coordonnées d'un plieur de parachute à Boucherville : Lucien Dubé, 1135, L.H. Latour 655-0335. Vous devez, pour votre sécurité, faire plier, inspecter et aérer votre parachute au moins une fois par année. Les parachutes du club ont tous été repliés.

Pages Jaunes

Depuis l'an dernier, en plus d'être répertorié dans le botin téléphonique de St-Hyacinthe, nous sommes dans les pages jaunes du centre et de l'est de Montréal. Depuis avril, nous sommes aussi répertorié dans le botin de la rive-sud de Montréal et nous serons dans les botins de Sorel, Drummondville, Gramby et St-Jean au cours de l'été. Ainsi, tous les membres potentiels de la région auront accès à notre numéro de téléphone sous la rubrique École d'aviation. Nous espérons ne plus entendre d'histoires d'horreur de ce que des gens ont du faire pour nous rejoindre.

Deuxième numéro de téléphone

Comme vous l'avez remarqué, si vous appelez au 771-0500 et que l'on ne vous répond pas avant 5 coups de sonnerie, vous aboutirez dans une boîte vocale. Si vous laissez un message, quelqu'un prendra le message dans les jours qui suivront. Ce n'est évidemment pas l'idéal pour un membre qui désire qu'on aille le chercher suite à une « vache » ou pour quelqu'un qui veut savoir s'il y a des activités de vol au club. Pour ce faire, nous avons instauré un deuxième numéro de téléphone qui fonctionne sur la même ligne que le 771-0500. Il est maintenant possible d'appeler à l'AVVC sans tomber dans la boîte vocale. Le numéro en question est le **771-9153**. En résumé, le **771-0500** avec sa boîte vocale, aura plus comme utilité de répondre aux appels provenant de nos outils de promotion et le **771-9153** (sans B.V.) sera surtout utilisé par les membres.